

(A)

(N^o 70.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1893-1894.

**Projet de Loi contenant le Budget du Ministère
des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour
l'exercice 1894.**

*(Voir les n^{os} 117 VIII, session de 1892-1893, 6 VIII, 149 et 162, session
de 1893-1894, de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1894, à la somme de cent trois millions quatre cent onze mille sept cent septante-deux francs (103,411,772 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 11 mai 1894.

Les Secrétaires,
BARON GEORGES SNOY.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
T. DE LANTSHEERE.

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1894.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CREDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	264,130
2	— des fonctionnaires et employés	117,100 »	
5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	2,000 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	29,030 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
Section 1 ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	469,350 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	118,640 »	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	640,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Admi- nistration	60,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de fa- mille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	50,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences inter- nationales; congrès des chemins de fer.	11,000 »	
Section 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,577,150 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	11,107,072 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,569,000 »	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,199,200 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
Section 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,746,100	82,165,609
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	12,733,080	
19	Primes d'économie et de régularité.	646,600	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.	5,709,000	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	16,179,240	
Section 4. — Transports.			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	10,262,346	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,961,936	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	595,000	
25	Frais d'exploitation.	2,291,000	
26	Camionnage	1,366,000	
27	Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres ; contentieux	900,000	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	20,000	
Section 5. — Perception des recettes et contrôles.			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,854,170	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	94,725	
31	Primes pour application régulière de taxes	5,000	
(Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
Section 1 ^{re} . — Services communs.			
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	112,975	
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	149,850	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	244,000	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
Section 2. — Postes.			
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,142,888	15,744,801
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	4,463,813	
37	Transport des dépêches	458,470	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	120,000	
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	10,000	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	809,320	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250	
Section 3. — Télégraphes et téléphones.			
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,418,375	5,057,987
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	1,166,260	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	613,600	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	50,000	
(Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service. Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 44 et 46.)			
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,250,576	5,057,987
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	289,440	
49	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,790,000	
50	Subsides	99,735	
51	Traction et matériel	1,628,206	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	5,000

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE VI.		
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	102,000 »	102,000 »
	CHAPITRE VII.		
54	Pensions : premier terme.	22,200 »	22,200 »
	CHAPITRE VIII.		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	34,525 »	34,525 »
	CHAPITRE IX.		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 »	15,750 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES fr	»	103,411,772 »